KNDS

AMMO FRANCE

Octobre 2025

Politique de Prévention des Accidents Majeurs

Au sein de la Business Unit Armes et Munitions du Groupe KNDS, KNDS Ammo France a pour ambition la satisfaction de ses clients, la confiance de ses partenaires et l'épanouissement de ses salariés.

La politique de prévention des accidents majeurs est une déclinaison de la politique Santé, Sécurité, Qualité & Environnement applicable aux sites SEVESO de KNDS Ammo France : Bourges, La Chapelle Saint Ursin, La Ferté-Imbault et Tarbes.

La définition de l 'accident majeur est donnée dans l 'article 2 de l 'arrêté du 26 mai 2014 :
Un événement tel qu'une émission, un incendie ou une explosion d'importance majeure résultant de développements incontrôlés survenus au cours de l'exploitation, entraînant, pour tes intérêts visés au L.511-1 du code de l 'environnement, des conséquences graves, immédiates ou différées, et faisant intervenir une ou plusieurs substances ou des mélanges dangereux.

Nota : Intérêts visés au L.51 1-1 du code de l'environnement

- *Commodité du voisinage ;*
- *Santé, sécurité et salubrité publiques ;*
- *Agriculture ;*
- *Protection de la nature, de l'environnement et des paysages ;*
- *Utilisation rationnelle de l'énergie ;*
- *Conservation des sites et monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique.*

Afin de prévenir et de maitriser un accident majeur, chacun des établissements concernés met en place un Système de Gestion de la Sécurité conformément à l'arrêté du 26 mai 2014, en particulier nous nous engageons à :

- Analyser et suivre les modifications des installations pouvant générer un accident majeur.
- Mettre en place et maintenir les Mesures de Maitrise des Risques associées aux installations concernées.
- Former les salariés et informer les parties intéressées sur la gestion des accidents majeurs.

La Direction de KNDS Ammo France met à disposition les moyens nécessaires au déploiement de cette politique. Elle s'engage à respecter les exigences légales et promouvoir leur respect chez nos fournisseurs et sous-traitants. Dans son rôle de représentant du personnel, le Comité Social Economique participe au déploiement de cette politique.

Philippe REYNES
Directeur Général Délégué
KNDS Ammo France